

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

Décision n° 13427 du 8 mars 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du commandement des écoles de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2205520S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision du 16 août 2021 portant délégation de signature (NOR : INTJ2118710S) ;

Vu la décision n° 58140 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130658S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} avril 2022 :

Bourlard	Frédéric	NIGEND : 160 744
Noël	Frédéric	NIGEND : 152 365

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2022 :

Salou	Patrice	NIGEND : 164 888
Husson	Benjamin	NIGEND : 196 701
Bouynat	Gérard	NIGEND : 139 705

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2022 :

Pentscheff	Cyril	NIGEND : 164 983
Bruley	Nicolas	NIGEND : 239 188
Boussin	Jordan	NIGEND : 322 342
Baurain	Christophe	NIGEND : 190 480

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2022 :

Ossedat	Rémi	NIGEND : 219 112
----------------	------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 mars 2022.

*Le général de corps d'armée,
commandant des écoles de la gendarmerie nationale,
P. Casaubieilh*